



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°84  
12 septembre 2024



-Décision du 6 septembre 2024 portant délégation de signature du directeur territorial  
à ses collaborateurs  
\*ordonnateur secondaire  
**Direction territoriale Centre-Bourgogne**

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public  
et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE  
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**  
  
**Juridique**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, à :

- ❖ Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe ;
- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe.

### **ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés engagement et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine COUPEZ, responsable adjointe du centre de services partagés engagement, à l'effet de signer :

- tout engagement juridique relatif aux dépenses ;
- la certification du service fait.

### **ARTICLE 3**

Délégation de signature est donnée aux personnels du centre de services partagés engagements désignés ci-après à l'effet de viser les engagements juridiques et certifier les services faits :

- ❖ M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés engagement
- ❖ Mme Karine COUPEZ, responsable adjointe du centre de services partagés engagement.
- ❖ Mme Stéphanie MELZER, gestionnaire
- ❖ Mme Sophie CLERC, gestionnaire
- ❖ Mme Colette MIDOL, gestionnaire
- ❖ Mme Edwige USQUIN, gestionnaire
- ❖ Mme Lizbeth DUCRET, gestionnaire
- ❖ Mme Ndeye Fatim FALL, gestionnaire

### **ARTICLE 4**

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BOUILLOT, responsable du centre de services partagés liquidation, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Bekhta SAHRAOUI, responsable adjointe, à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

## **ARTICLE 5**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer, pour les agents sous leur autorité :

- ❖ Mme Carole DEVALLEZ, adjointe à la directrice des UTI ;
- ❖ M. Thierry FEROUX, direction des relations institutionnelles et de l'innovation ;
- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN-TUNG, secrétaire générale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Dominique FRENAY, secrétaire général adjoint par intérim ;
- ❖ M. Jean-André GUILLERMIN, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Christelle BERNES-CABANNE, responsable adjointe ;
- ❖ M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;
- ❖ Mme Nathalie VINCENT, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine BARDET, Adjointe et responsable du pôle administratif, logistique et sécurité de l'UTI Bourgogne et à Madame Nathalie ROUANET, adjointe et responsable du pôle exploitation, maintenance et gestion hydraulique de l'UTI Bourgogne;
- ❖ M. Didier LAVAUD, responsable de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Luc DETANGER, adjoint au responsable de l'UTI Nivernais-Yonne et à Monsieur Jérémy DEVAUX Responsable du bureau des affaires générales de l'UTI Nivernais-Yonne ;
- ❖ M. Christian DELANGLE, responsable de l'UTI Saône-Loire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Sébastien PONCET, adjoint au responsable de l'UTI Saône-Loire ;
- ❖ Mme Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Gaétan PAULHAN, adjoint au responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine et responsable des affaires administratives et à Mme Laure SEMBLAT, adjointe au responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique.

Délégation de signature est donnée à Mme Audrey CHAPUIS, pour valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer pour les chefs de service.

## **ARTICLE 6**

La décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 09 août 2024 est abrogée.

## **ARTICLE 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 6 septembre 2024

Le Directeur Territorial  
Signé  
Olivier FAURIEL